Orvault : la police saisit les armes (catégorie C et D) d’un octogénaire atteint de la maladie d’Alzheimer

écrit par Armand Lanlignel | 3 juin 2016

03/06/2016 – 07H15 Nantes (Breizh-info.com) – Il est de notoriété publique que des armes de guerre circulent dans les cités nantaises, au même titre que la drogue. Toutefois, la police nationale s’est intéressée récemment au sort, sans doute bien plus important aux yeux de l’État, d’un homme de 84 ans, atteint de la maladie d’Alzheimer.

« Très grosse saisie d’armes chez un monsieur de 84 ans à Orvault » titre France Bleu, qui n’a pas pris le soin d’étudier de près les photos fièrement diffusées (de la saisie) par la police nationale 44 sur son compte twitter. *« 90 couteaux de combat et 43 armes à feu ont été découverts chez un homme de 84 ans à Orvault, le 13 mai. Un véritable arsenal.»* explique Ouest France. Visiblement, les journalistes qui ont commis ces articles n’y connaissent pas grand chose ni aux armes, ni à la loi.

À défaut d’avoir découvert (sur dénonciation d’une assistante sociale) un nouveau Molenbeekislamiste, c’est donc à un collectionneur octogénaire, hospitalisé pour raison de santé, que la justice pourrait désormais demander des comptes.

Sur les photos diffusées par la police nationale, la « saisie » est rapidement

relativisée par tout connaisseur : la majorité des armes retrouvées sont des armes de catégorie C et D, c'est à dire qu'elles sont libres d'acquisition et de détention (pour les armes de Catégorie C, il faut simplement justifier à l'achat de son identité et d'un certificat médical d'aptitude mentale ce qui n'était pas le cas à l'époque où l'octogénaire a dû acheter ses armes, les armes de catégorie D étant en vente libre). On voit ainsi des pistoles Gomme-Cogne (balles en caoutchoucs), des pistolets à billes, des pistolets d'alarme, des tasers, des armes d'Airsoft, des armes anciennes (un Colt Navy) et des couteaux…Sur les deux photos fournies par la Police nationale, aucune trace d'une carabine, et le « revolver Smith and Wesson » s'avère être un revolver à plomb (catégorie D).

La loi ne fixe aucune limite à la possession d'armes de catégorie C et D dans son domicile. Elle fixe toutefois à 1000 cartouches (par arme) la possession autorisée de munitions. Là encore, d'après les annonces de la police, l'octogénaire ne risque pas grand chose. Le vieux monsieur peut être toutefois poursuivi car depuis 2013, ces armes doivent être entreposés dans un coffre-fort ou démontées, y compris chez soi . Les 800 cartouches sont en réalité en grande partie des cartouches pour les Gomme-Cogne, c'est à dire des balles (ou billes) en caoutchouc . La totalité de ces armes a toutefois été saisie à titre préventif par la police.

Toute la nouvelle législation sur les armes ici

Crédit photo : DR

[cc] Breizh-info.com, 2016 dépêches libres de copie et diffusion sous réserve de mention de la source d'origine

http://www.breizh-info.com/2016/06/03/44492/orvault-police-saisie-armes-octogenaire-alzheimer